

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	46 (1964)
Artikel:	L'influence du clergé français émigré dans le canton de Fribourg (1789-1798)
Autor:	Andrey, Georges
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-818270

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**L'INFLUENCE DU CLERGÉ FRANÇAIS
ÉMIGRÉ DANS LE CANTON DE FRIBOURG
(1789-1798)¹**

par **GEORGES ANDREY**

On ne fera pas grief aux travaux historiques du regretté Tobie de Raemy, auxquels la présente étude doit son point de départ², d'avoir manqué d'esprit de synthèse. Influencé par sa formation et sa très longue pratique d'archiviste d'une part, par une conception de l'œuvre historique empruntée à Langlois et à Seignobos d'autre part, Tobie de Raemy s'est limité le plus souvent à une simple énumération des faits et à une présentation des documents, en évitant soigneusement de solliciter les uns et les autres. Une telle situation rend aujourd'hui souhaitable — et heureusement possible, grâce à l'abondance du fonds Raemy aux Archives de l'Etat de Fribourg — la redécouverte de cette page originale de l'histoire fribourgeoise qu'est l'émigration française. Page située dans une décennie débutant en 1789 par l'éclatement de la «Grande Révolution» et l'arrivée des premiers émigrés, et finissant en 1798 par l'échéance du délai de séjour des derniers réfugiés et le déclenchement de la «révolution» helvétique.

L'enquête statistique menée à partir du fichier biographique de Raemy³ livre quelques-unes des données quantitatives indispensables à toute étude d'influence. Le tableau ci-joint rassemble la totalité des émigrés ayant séjourné dans le canton. Le chiffre élevé de 3258 fait de ce petit pays l'un des centres d'attraction de l'émigration française en Suisse et en Europe. La proximité géographique, l'identité linguistique et surtout confessionnelle du

¹ Etude tirée d'un mémoire de licence présenté en juillet 1964 à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, et développé dans une thèse actuellement en chantier.

² T. DE RAEMY, *L'Emigration française dans le Canton de Fribourg, 1789-1798*, Fribourg 1935.

³ Archives de l'Etat de Fribourg, Fonds Tobie de Raemy (AEF: Raemy).

Royaume de France et de la République de Fribourg — tous deux liés par une longue tradition politique, militaire, économique et sociale s'expliquant en grande partie par l'existence des facteurs précédents — font de celle-ci l'un des points de rassemblement de l'émigration.

La répartition des émigrés en deux groupes, laïc et clérical, exprime un fait capital: le clergé constitue plus des deux tiers du nombre total des présences françaises. Fribourg est ainsi un milieu

Les émigrés français dans le canton de Fribourg

(d'après l'année de leur arrivée)

Année	Clergé		Laïcat		Total
	Haut ¹	Bas	Nobles ²	Roturiers	
1789	—	—	31	26	57
1790	—	3	68	58	129
1791	8	40	130	87	265
1792	90	1103	102	76	1371
1793	56	483	41	52	632
1794	5	121	50	66	242
1795	7	89	29	84	209
1796	1	49	29	44	123
1797	—	21	14	39	74
sans date	20	136	—	—	156
<i>Total</i>	187	2045	494	532	
		2232		1026	3258
		69%		31%	100%

socialement caractérisé de l'émigration et prend une physionomie propre où l'on pressent déjà la profondeur de l'influence religieuse.

La provenance du clergé émigré est des plus intéressantes à connaître. Sur les 130 diocèses que compte la France d'ancien

¹ Archevêques, évêques, vicaires généraux, chanoines, abbés et abbesses.

² Princes, princesses, ducs, duchesses, comtes, comtesses, vicomtes, vicomtesses, marquis, marquises, barons, baronnes, seigneurs, chevaliers.

régime, 73 sont représentés à Fribourg, soit plus de la moitié. Les effectifs des groupes ainsi formés se résument de la manière suivante :

— plus de 100 ecclésiastiques	5 diocèses
— de 10 à 100 ecclésiastiques	19 diocèses
— de 1 à 9 ecclésiastiques	49 diocèses
<i>Total</i>	<u>73 diocèses</u>

Dans les cinq groupes dépassant la centaine, celui de Besançon, avec un total de plus de 600 ecclésiastiques, vient très nettement en tête. Le diocèse de Besançon, limitrophe de celui de Lausanne et Fribourg, est, sous l'ancien régime, l'un des plus grands et des plus peuplés de France. La proximité géographique relative des diocèses de Clermont-Ferrand (plus de 150 ecclésiastiques), d'Autun (plus de 140), de Lyon (plus de 120) et de Chalon-sur-Saône (plus de 110) explique aussi l'importance de ces effectifs. Mais seule l'attraction exercée par Fribourg permet de comprendre la présence de groupes en provenance de diocèses aussi éloignés qu'Auch, Metz, Cherbourg ou d'Aix-en-Provence et respectivement plus proches de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie que de la Suisse.

Deux facteurs principaux influent sur la distribution des émigrés dans le canton : la configuration linguistique et la présence des villes. La Singine et le bailliage de Bellegarde, de langue allemande, ont des pourcentages d'émigrés inférieurs, par rapport à la population indigène, à ceux du reste du canton. Bien que la campagne contienne un fort pourcentage d'émigrés, les villes exercent sur eux une attirance certaine et proportionnelle, semble-t-il, à leur importance démographique : plus elles sont peuplées, plus ils y sont nombreux. Fribourg, première ville du canton, abrite ainsi le plus gros contingent d'ecclésiastiques français. Trop gros même, puisqu'il s'élève à 40 % environ du total des présences cléricales, alors que la population de la capitale représente seulement 25 % de celle du canton tout entier¹. Un facteur particulier intervient ici qui explique cette anomalie : la résidence, dans la ville épiscopale du

¹ Exception faite du bailliage commun de Morat.

diocèse, des évêques émigrés auprès desquels un grand nombre de prêtres français, matériellement démunis et spirituellement désemparés, viennent solliciter un secours et puiser un réconfort.

Le clergé, premier ordre de la société française d'ancien régime, est non seulement le plus important groupe, au point de vue numérique, de l'émigration au Pays de Fribourg; c'est aussi le plus diversifié et le plus riche en personnalités.

Beaucoup moins nombreux que les séculiers, les réguliers sont cependant très bien représentés. Ursulines, Visitandines et Clarisses témoignent de la présence des ordres féminins; Capucins, Dominicains, Bénédictins, Franciscains, Chartreux, de celle des ordres masculins. Tandis que les femmes arrivent généralement groupées, les hommes se présentent à l'entrée du canton d'une façon plus dispersée... sauf les Trappistes qui, dirigés par un supérieur énergique et intelligent, ont voyagé en commun et occupent la Chartreuse de La Valsainte, vide depuis 1778 et mise à leur disposition par le gouvernement fribourgeois. Dom Augustin de Lestrange, futur abbé, fera aussitôt de ce monastère le berceau d'une nouvelle réforme de l'Ordre de Cîteaux et un asile pour les âmes en quête de solitude et de paix intérieure.

Les congrégations masculines et féminines complètent la foule bigarrée du clergé régulier: missionnaires de St-Joseph et de Beaupré, chanoines de Ste-Geneviève de la Congrégation de France, etc... Les Solitaires de Fontenelle, composés de religieux et de religieuses, arrivent et s'installent dans le canton sous la direction de leur supérieur et fondateur, le Père Receveur, homme de foi et d'ascétisme qui trouve dans la prière les forces nécessaires à son action.

Le clergé séculier est présent à Fribourg à tous les échelons de sa hiérarchie. Des dix-huit représentants de l'épiscopat qui ont laissé leur nom à Fribourg, neuf y ont séjourné longuement: l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, et les évêques de Gap, de Riez, de Meaux, de Clermont, de Chalon-sur-Saône, de St-Claude et de Poitiers. Plusieurs ont une renommée, comme Mgr de Juigné, ou Mgr de Chabot, évêque de St-Claude. D'autres révèlent, à l'épreuve de la Révolution et de l'exil, une personnalité marquée: tels Mgrs La Broue de Vareilles, évêque de Gap, et de Bovet, évêque de Sisteron. Au point de vue social, un trait les rassemble: leur com-

mune origine noble. C'est le cas aussi de presque tous les vicaires généraux et de beaucoup de chanoines rassemblés à Fribourg. Ainsi l'abbé de Moussac, vicaire général de l'évêque de Poitiers; l'abbé de La Ferté de Mun, seigneur de Beaumont et vicaire général des diocèses de Nevers, d'Auxerre et de Sens; l'abbé de Montrichard, chanoine-coadjuteur du Grand Chapitre de Liège et organisateur de la Commanderie, comme on le verra plus loin.

Le bas clergé séculier forme la grosse masse de l'émigration en général, et ecclésiastique en particulier. Il se compose avant tout du clergé des paroisses: les curés y dominent numériquement et... canoniquement, suivis des vicaires, des chapelains et des familiers. Le clergé enseignant est assez nombreux: on y voit des directeurs de séminaire, des professeurs de théologie, de philosophie, de droit canon, de lettres, de sciences; des pédagogues et des précepteurs. Le clergé domestique enfin, beaucoup plus rare, se rencontre cependant: l'abbé Valeur, de Franche-Comté, est aumônier à la résidence de Greng, propriété de Gigot de Garville, de la haute bourgeoisie de finances parisienne; l'abbé Lambert est aumônier et «chargé d'affaires»¹ de la duchesse d'Orléans.

Ce très rapide aperçu sur l'émigration ecclésiastique à Fribourg montre que se retrouve, dans ce pays aux liens si nombreux avec la France, toute la société cléricale française d'ancien régime. Durant dix ans, elle sera sujette à de continues pressions qui, devenues trop fortes, la feront éclater aux quatre coins de l'Europe, et même hors d'Europe. Et cependant, cette décennie verra naître, de sa part, un effort réel d'adaptation aux conditions de vie les plus désavantageuses, qui se traduira en une influence positive dont il faut maintenant examiner les formes.

I. L'INFLUENCE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE

A part quelques exceptions, l'accueil que les Fribourgeois firent au clergé français fut chaleureux. La plupart des déportés² ont

¹ L'abbé Lambert, comme beaucoup d'ecclésiastiques attachés au service d'une famille, servit d'agent de liaison entre la duchesse et quelques hauts personnages de l'émigration.

² Le mot «déporté» ou l'expression consacrée «clergé déporté» s'applique à l'ensemble des ecclésiastiques émigrés, et non seulement à ceux que vise le décret de déportation de 1792.

exprimé sur ce point leur reconnaissance. Le Pape lui-même s'est félicité de la charité fribourgeoise. Elle fut si largement pratiquée que Fribourg devint rapidement le centre de refuge des déportés. Est-ce à dire qu'ils n'eurent rien à souffrir? Non, évidemment, et leurs efforts d'adaptation à cette vie toute nouvelle se heurtèrent à de multiples difficultés, les unes d'ordre matériel, les autres d'ordre psychologique.

Les difficultés matérielles d'adaptation et leurs remèdes

La position critique, puis alarmante de la majorité des déportés tient en deux mots: dénuement et désœuvrement. Leur dénuement a trois causes principales: leur niveau de vie en France avant 1789; les circonstances de leur voyage; leur imprévision. Il est bien connu que tous les milieux de l'émigration ne voyaient dans la Révolution commençante qu'une période de troubles qui finirait bientôt. Cette idée qui persiste même après Valmy s'explique par l'instabilité ministérielle du gouvernement révolutionnaire qui contraste avec la continuité de l'ancien régime. Les déportés emportent donc très peu avec eux, et se trouvent bientôt démunis, n'ayant même plus la ressource de retirer quelque chose de France où sévit la persécution. Cette dernière, à laquelle s'ajoute le brigandage, les empêche de quitter le pays à découvert, et les quelques esprits clairvoyants qui prennent leur précaution ne peuvent emporter de grosses sommes d'argent. La plupart enfin n'ont pas de fortune personnelle; ce qu'ils ont avec eux, quelque argent et un baluchon d'habits et d'objets divers, compose souvent tout leur avoir. C'est le cas du clergé congruiste qui, au XVIII^e siècle, voit sa condition sociale baisser de plus en plus. Arrivés à Fribourg, les déportés reçoivent une hospitalité généreuse, mais qui bientôt ne suffit plus à les entretenir. Ils essaient de trouver une activité rémunératrice; malheureusement, le pays, déjà surpeuplé, au moins dans certaines régions¹, et très peu développé industriellement, connaît le plein emploi. Le désœuvrement forcé fait empirer une situation déjà grave.

¹ La Basse-Gruyère, par exemple.

Les remèdes résident dans les formes pratiques de l'hospitalité fribourgeoise, mais aussi dans une formule originale, trouvée et appliquée par les déportés eux-mêmes, et que l'on peut appeler, sans trahir la pensée de son auteur, l'«auto-assistance». L'assistance fribourgeoise consiste en deux pratiques essentielles: celle de la charité et celle de l'offre d'emploi. L'entretien totalement gratuit est fréquent. L'abbé Lambert, aumônier de la duchesse d'Orléans, écrit dans ses *Mémoires*, à propos des déportés: «Les gens riches, et plusieurs sénateurs entre autres, en avaient retiré dans leurs maisons, auxquels ils donnaient la table et le logement. Chez quelques-uns, cette générosité était entièrement désintéressée¹...» Plus souvent cependant cet entretien est semi-gratuit. «Ici on leur donnait à dîner, là à souper, dans cette maison on leur fournissait une chambre, tandis que les voisins ou les amis prêtaient un lit et les autres un meuble.»² La pension simple ou au pair est parfois convertie en rentes ou en prêts. Les prêts se font très fréquemment sans intérêt ou à faible intérêt; et les conditions de remboursement sont très favorables: le débiteur honora sa dette lorsqu'il sera de retour en France ou rentré en possession de ses biens. Les rentes sont annuelles ou viagères; souvent elles sont léguées par testament.

La pratique de l'offre d'emploi est exercée sur une très large échelle, aussi bien par les pouvoirs civils et religieux que par les particuliers. Mais le nombre des demandes étant bien supérieur à celui des offres, beaucoup de réfugiés ne trouvent pas, malgré leur bonne volonté, l'emploi devant leur permettre de vivre. Le clergé de France, premier ordre de la nation et classe privilégiée, prend conscience que le travail est le moyen le plus simple de s'assurer le pain quotidien. Dans un mémoire daté du 18 juillet 1794, à Fribourg, l'épiscopat émigré s'exprime ainsi: «Les prêtres français ne demandent pas que les secours soient gratuits. Des places où ils se rendraient utiles, des moyens de gagner eux-mêmes leur subsistance, seraient les bienfaits dont ils s'honoreraient le plus. Ils iront au-devant de tout ce qu'on exigera d'eux. Si l'on digne leur confier

¹ ABBE P.-TH. LAMBERT, *Mémoires de famille...*, Paris 1894, p. 142.

² *Ibidem*.

quelques fonctions ecclésiastiques, ils les rempliront avec zèle; ils ne se refuseront à aucune des occupations auxquelles on croira convenable de les appliquer^{1.}»

L'assistance pratiquée par le gouvernement fribourgeois s'inspire largement de conceptions utilitaires. L'examen des conditions d'admission des Trappistes à La Valsainte montre qu'il entendait, selon la plus pure doctrine joséphiste, tirer quelque profit de ces religieux et les employer utilement à certaines besognes, à la mise en valeur des terres en particulier. Le procès-verbal de la séance des Deux-Cents du 12 avril 1791 contient, entre autres, les points suivants: «2. Ces Rds Pères seront chargés d'entretenir tous les bâtiments, églises, cellules et autres édifices à eux abandonnés, comme aussi de réparer et construire à leurs frais tous les changements qu'ils jugeront à propos d'y faire... 3. Ils payeront annuellement au château de Corbières pour la jouissance des objets ci-dessus, dont leurs Excellences se réservent la propriété, le cens de trois florins bons. 4. L'illustre commission du collège leur fera démarquer le mas de terre et de bois sis au-dessous de la vieille tuilerie, appelé la joux de l'étang, qui leur est de même abandonné en jouissance pour défricher et cultiver comme mieux leur conviendra^{2...}» C'est dans la même optique probablement que l'Etat accepta l'installation des Solitaires de Fontenelle dont la règle, comme celle des Trappistes, unissait la vie active à la vie contemplative.

Une autre raison utilitaire pousse encore ces Messieurs de Fribourg à accepter le séjour des Trappistes et des Solitaires: l'œuvre d'éducation et d'instruction qu'exercent les uns et les autres. Outre ses avantages financiers, cette formule a celui de permettre aux Fribourgeois de confier leurs enfants à des hommes sûrs et instruits, respectueux de la religion et de l'ordre établi. L'ouverture du Séminaire de Fribourg est envisagée, semble-t-il, de la même manière. L'évêque et le gouvernement s'entendent pour confier au clergé réfugié la direction de l'établissement. Les fon-

¹ A. THEINER, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de France*, II, p. 557.

² AEF, Manual 1791, p. 173.

tions de supérieur que revêt Tobie-Nicolas de Fivaz, chanoine de St-Nicolas, ne sont assumées par ce Fribourgeois que sur la demande expresse des Français. L'entente entre l'évêque et le gouvernement est loin cependant d'être totale : Mgr de Lenzbourg, que l'indigence des déportés affecte au plus haut point, n'hésite pas à passer outre à l'opposition du pouvoir civil pour confier aux Français six cures et vingt-deux chapellenies.

Les particuliers de toutes les classes sociales du pays cherchent également à procurer du travail aux exilés. La fonction de précepteur est le plus souvent offerte ; c'est aussi celle qui convient le mieux au clergé, après les tâches proprement sacerdotales. Mais les travaux manuels ne rebutent pas ces hommes pourtant peu habitués à une semblable activité. L'abbé Lambert est frappé de ce fait : « J'en ai vu qui travaillaient dans la chapellerie, dans l'imprimerie, qui servaient dans les magasins et même dans de simples boutiques ; j'en ai vu appliqués à des arts purement mécaniques... Beaucoup étaient devenus cultivateurs à la campagne, j'en ai vus qui excellaient dans l'art de conduire au moulin¹... » A tous les échelons de l'activité professionnelle, on peut trouver quelque prêtre que le « *primum vivere* » contraint à accepter le premier emploi venu. Nul doute qu'à cette dure école, le clergé français en exil n'ait appris à donner une nouvelle valeur au travail, si humble qu'il soit, et n'ait mieux compris le message évangélique de « *Jésus-charpentier* », message dont on connaît l'interprétation donnée, au XX^e siècle, par les « *prêtres-ouvriers* », qui ne sont pas sans quelque ressemblance avec les « *prêtres-travailleurs* » de la fin du XVIII^e siècle.

Il faut reconnaître que tout ce que fit le gouvernement fribourgeois, même secondé par les pouvoirs religieux et les particuliers, fut insuffisant, puisque les réfugiés eux-mêmes créèrent une œuvre destinée à leur propre entretien, selon le principe de l'« auto-assistance ». Le poids de la nécessité est à son origine : le plein emploi, le prix de plus en plus élevé des vivres, l'arrivée continue de nouveaux déportés et l'impossibilité des particuliers fribourgeois de faire mieux, contraignirent à la recherche d'une solution qui

¹ ABBE P.-TH. LAMBERT, *op. cit.*, p. 152.

empruntait moins aux aléas quotidiens d'une charité rendue de plus en plus difficile. Naturellement, elle fut trouvée par ceux qui souffraient le plus de la situation : les déportés. Ils découvrirent parmi eux un homme d'envergure et doué de grandes qualités : l'abbé de Montrichard.

Le comte Henri-Gabriel de Montrichard, chanoine-coadjuteur du Grand Chapitre de Liège, abbé commanditaire d'Andres au diocèse de Boulogne et chevalier de St-Georges, est un représentant type du haut clergé de France d'ancien régime. Arrivé à Fribourg en septembre 1792, fuyant le décret de déportation, il y restera jusqu'en 1798. Ses idées politiques ne nous sont pas connues, mais ses titres montrent qu'il avait tout à perdre à la Révolution telle qu'elle se déroulait. Humainement, il était «connu de tous pour son ardente et inépuisable charité»¹. Il ne semble pas qu'il ait été dans la situation difficile de ses confrères moins haut placés, mais il fut «attendri» en les voyant «manquant des choses les plus nécessaires et réduits à la mendicité». C'est ainsi qu'il «conçut l'idée d'une table commune pour tous les prêtres qui seraient obligés d'y avoir recours»². Plus précisément, le but de la fondation était double, comme il l'écrit lui-même en tête de son *Registre des recettes et dépenses*, tenu très scrupuleusement : «1^o ... nourrir gratuitement les prêtres indigents, ... les habiller, ... leur fournir dans la maladie tous les services dont ils pourraient avoir besoin, et à pourvoir aux frais de leur voyage; 2^o ... secourir également tous les émigrés français qui seraient dans le besoin»³.

Les principes de l'œuvre sont relativement faciles à dégager. L'«auto-assistance» se basait spirituellement sur un retour aux sources évangéliques de la charité fraternelle, et matériellement sur l'application des procédés de vie communautaire des séminaires et des maisons religieuses. L'abbé, dont on connaissait la grande charité et qui méditait probablement sur les fondements de l'éminente vertu chrétienne, pensait qu'il était convenable que des

¹ T. DE RAEMY, *op. cit.*, p. 263.

² *Ibidem*, p. 147.

³ *Ibidem*, p. 142.

prêtres... qui, comme leur divin Maître, n'avaient pas où reposer leur tête, se servissaient les uns les autres, suivant l'exemple qu'il leur en avait donné lui-même»¹. Joignant l'exemple à la parole et se considérant «serviteur des serviteurs de Dieu», le directeur tenait à assurer lui-même le service de table, assisté à tour de rôle de quelques confrères.

D'une manière plus pratique, l'œuvre consistait à rassembler des fonds et à les distribuer judicieusement sous deux formes: une table commune à bas prix et des secours en nature et en argent à ceux qui, pour des raisons diverses, ne pouvaient fréquenter cette table. Pour les fonds, on s'en remettait encore à la charité fribourgeoise, mais on envisageait l'envoi de quêteurs dans l'Europe entière, la France y comprise. D'autre part, on prévoyait de se subvenir à soi-même par des activités rémunératrices. On organisa une manufacture de bas. En juin 1794, l'abbé Digaunaux, du diocèse de Besançon, commence un apprentissage à cet effet; en août, on achète «deux métiers de bas pour MM. Jacquin et Jeannin», prêtres².

L'œuvre eut un immense succès, mais malgré tous ses efforts l'abbé de Montrichard ne parvint pas à soulager toutes les misères. Seuls les plus déshérités eurent droit à ses bienfaits. La moyenne des convives étant de cent cinq environ, et celle des prêtres touchant une pension, d'une centaine, on voit que beaucoup durent recourir à d'autres moyens d'existence, même si ces chiffres recouvrent un total nettement plus élevé de personnes secourues. D'autre part, si la condition de vie des bénéficiaires s'améliora, elle resta cependant précaire. Les repas étaient frugaux, et les pensions, petites. D'une manière plus générale, l'ampleur des moyens d'assistance utilisés de 1789 à 1798 n'a pas suffi à surmonter les difficultés matérielles du clergé français dans ses efforts d'adaptation à sa vie d'exil. Et l'on comprend mal l'attitude du gouvernement qui n'a pas collaboré d'une façon plus directe au soulagement de ces souffrances, alors que les réfugiés eux-mêmes avaient fait, semble-t-il, le maximum pour être le moins possible à la charge du canton et se trouvaient

¹ ABBE P.-TH. LAMBERT, *op. cit.*, p. 148.

² T. DE RAEMY, *op. cit.*, p. 272.

aux prises avec d'autres difficultés, plus graves encore, d'ordre moral, qui vont maintenant être exposées.

Les difficultés psychologiques d'adaptation

Elles tiennent en trois mots : dépaysement, inquiétude, déclassement. Si Fribourg n'était pas loin de la France et que la vie y pouvait être agréable pour les déportés, de grandes différences existaient cependant entre lui et sa grande voisine. L'influence alémanique s'y faisait fortement sentir : la langue y était par endroits différente, les mœurs plus rudes, la religion plus exigeante et moins intériorisée, la mentalité plus conformiste, l'Etat plus autoritaire. Les déportés souffrissent plus ou moins de ce dépaysement. Pour les uns, il s'agissait d'un véritable déracinement, tandis que pour d'autres, Fribourg restait presque un «chez-soi». La plupart cependant ont ressenti, après plusieurs années, le besoin de revoir leur pays. Lorsque, en 1795, le gouvernement français autorisa leur rentrée, ce fut en masse qu'ils quittèrent Fribourg, joyeux d'aller retrouver leurs diocèses et leurs paroisses. Mais un certain nombre resta ou revint. 1798 ne marque pas non plus la fin de séjour de tous les déportés sans exception ; ni même le Concordat de 1801 qui était pourtant une authentique amnistie pour les réfractaires. Il est clair d'autre part que, pour chacun, nombreux et variés furent les facteurs d'adaptation ; mais il est certain que l'identité linguistique a compté pour beaucoup et que pour tous le facteur confessionnel a été déterminant dans la recherche de leur lieu de refuge. A ce point de vue, Fribourg était pour eux une terre très précieuse. Ils ne l'oublièrent pas, et de retour dans leur pays, ils tinrent souvent à remercier cette population si généreuse. Les liens créés en exil ne furent pas rompus par la séparation : c'est une preuve de leur solidité et de l'attachement profond que les exilés avaient contractés auprès des Fribourgeois. Il faut croire que, pour beaucoup, la gravité initiale du dépaysement s'était résorbée dans une adaptation presque complète à cette contrée pourtant fortement caractérisée.

Une autre difficulté fut moins facilement surmontée : l'inquiétude et l'insécurité. Le gouvernement fribourgeois autant que celui de Paris en fut la cause. Paris qui, depuis l'exode du clergé en

1792, se méfiait de plus en plus de leur rentrée massive à l'occasion d'un éventuel soulèvement en Franche-Comté, accusait les cantons suisses de favoriser la contre-révolution en hébergeant les émigrés, et les menaçait de représailles s'ils ne prenaient pas les mesures en conséquence. Il semble que Fribourg fit de son mieux pour ne déplaire ni à la France, ni à la population fribourgeoise qui tenait à garder ses prêtres. Il tâcha de limiter le plus possible les entrées et de renvoyer progressivement les résidents. D'où la promulgation, par intermittence, de décrets de départ, dont la perspective provoquait, chez les réfugiés, une inquiétude plus ou moins forte. Le décret paru, les demandes d'exemption affluaient, dont les auteurs étaient très souvent des Fribourgeois. Les exemptions pleuvaient à leur tour, au grand soulagement des déportés et au grand plaisir des sujets de Leurs Excellences. Mais ne portant que sur quelques mois, les prolongations de séjour suscitaient bientôt une nouvelle tension. Un climat d'insécurité régnait ainsi presque continuellement, alimenté encore par l'arrivée de nouvelles alarmantes en provenance de France. Le gouvernement révolutionnaire guillotinait réfractaires, aristocrates et tout citoyen accusé d'être leur complice. Autant d'inquiétudes pour les émigrés qui s'arrachaient les nouvelles pour s'assurer que leurs parents et amis n'étaient pas monté sur l'échafaud, et aussi pour savoir si la contre-révolution n'avait pas commencé et si l'on pouvait espérer une rentrée prochaine. Mais les parents et amis mouraient, et les espoirs de retour étaient minces; bientôt même, on devait craindre une invasion de toute l'Europe par les armées républiques qui se découvraient une ardente vocation humanitaire de liberté et d'égalité universelles. Allait-il falloir fuir plus loin encore? Cette appréhension que les optimistes jugeaient insensée, se justifia sans beaucoup tarder. Fribourg, comme ses alliés confédérés, ordonna le départ sans exception de tous les Français. Il y eut en fait des exceptions, mais rares. C'était en janvier 1798: la période d'émigration à Fribourg était terminée. D'autres Français, avec d'autres idées et d'autres mœurs, arrivaient deux mois plus tard et s'installaient sans permis de séjour: c'était une autre phase de l'influence française qui commençait.

Bien que les déportés aient été l'objet du respect général de la population fribourgeoise, il reste qu'eux-mêmes avaient cons-

cience d'une situation sociale inférieure. Alors qu'ils jouissaient en France de toute la dignité et du prestige de leur poste, la plupart étaient démunis en exil de leurs fonctions habituelles. Outre ses charges pastorales qui lui conféraient déjà une autorité incontestée, le curé cumulait celle d'officier d'état civil, de directeur d'école, de responsable de l'hygiène publique, de conseiller agronome, et l'on en passe. Avec son instruction, c'était la personnalité la plus en vue aussi bien de la commune que de la paroisse : rien d'important ne se faisait sans lui ; son approbation ou son refus décidait du sort de toutes les initiatives ressortissant au cadre communal et paroissial. Une telle situation contrastait trop avec celle de son exil pour ne pas influer sur lui d'une manière désavantageuse. Les activités rémunérées d'ordre manuel qu'il exerçait contribuaient peut-être à lui créer un complexe d'infériorité ; de toute façon, la gêne ne lui était pas épargnée ; s'il ne travaillait pas, sa conscience d'être à charge ne pouvait que le rendre très humble, sinon aigri. Cette condition n'était pas propre aux seuls curés ; les vicaires et les chapelains qui les assistaient en France participaient au prestige de leurs fonctions. Quant aux évêques, et à leurs chanoines et vicaires généraux, l'obligation où ils furent de quitter leur siège était, on le devine, une dure épreuve pour la dignité de leur personne...

La double influence psychologique et sociale du clergé émigré à Fribourg peut se résumer en quelques mots. Au point de vue psychologique, l'évolution qui a marqué ces dix années 1789-1798 apparaît faible. Bien accueillis par la très forte majorité de la population, les déportés ont joui, durant tout leur séjour, d'une confiance qui n'a fait que se renforcer au cours des années, comme il est permis de le conclure à partir de la constance avec laquelle ils furent entretenus charitalement. Au point de vue social, il semble que leur présence a contribué à détacher légèrement les familles gouvernantes de Fribourg du reste de la population du canton ; leur politique de réserve qui s'est traduite par de continues limitations de séjour et par la non-érection d'une fondation spéciale d'assistance publique patronnée par l'Etat, est probablement la cause de ce froid. Sur le plan des idées sociales, la société d'ancien régime, malgré le déclassement qui a surtout frappé le clergé du second ordre, est restée le modèle des conceptions traditionnelles.

II. L'INFLUENCE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

La politique religieuse de la Révolution française est la cause essentielle de l'émigration ecclésiastique. La modification brutale des rapports de l'Eglise et de l'Etat entraîna une crise de conscience au sein du clergé qui se scinda en deux camps: celui des tenants du nouveau régime, et celui de ses adversaires. Le conflit, jusque-là purement confessionnel, se politisa rapidement. Les adversaires, traités d'ennemis du pays, durent s'exiler. Fribourg, l'un de leurs plus importants centres de refuge, devint en même temps l'un de leurs centres d'action les plus actifs.

Organisation de l'Eglise en exil

Le désarroi du clergé français consécutif à l'obligation de prêter le serment de liberté et d'égalité, et le désordre dû au sauve-qui-peut de l'émigration nécessitaient, de la part de l'épiscopat, l'application de mesures administratives permettant la direction de son clergé et de ses fidèles, ainsi que le contact avec Rome et les pouvoirs civils. Un élément capital de l'importance du rôle dévolu à Fribourg dans l'histoire de l'Eglise réfractaire, est la nomination de l'évêque du diocèse de Lausanne comme administrateur du diocèse de Besançon. En 1789, l'archevêché de Besançon comptait dans sa suffragance les évêchés de Bâle, Lausanne et Belley. Mgr Raymond de Durford-Léobard le dirigeait. En juin 1791, il se retire à Soleure; il y meurt en mars 1792. Le Chapitre de Besançon se trouvant alors dans l'impossibilité de pourvoir pendant la vacance du siège à l'administration du diocèse, cette tâche échoit au plus ancien suffragant de l'archevêché. C'est à ce titre que Mgr de Lenzbourg, évêque de Lausanne, prit en main la direction du diocèse vacant, et que Fribourg, sa résidence, en devint le siège.

L'épiscopat réfugié en ville de Fribourg forme rapidement un groupe solide. Il compte en permanence, de 1792 à 1798, sept prélates¹. Mgr de Juigné, archevêque de Paris, ne réside que peu de temps. Quant à l'évêque de St-Claude, Mgr de Chabot, il demeure

¹ De la Broue de Vareilles, évêque de Gap; de Bovet, évêque de Sisteron; de Clugny, évêque de Riez; de Polignac, évêque de Meaux; de Bonal, évêque de Clermont-Ferrand; du Chilleau, évêque de Chalon-sur-Saône, et Beaupoil de Sainte-Aulaire, évêque de Poitiers.

à St-Martin, au bailliage de Rue. Son isolement n'est pas fortuit. On sait que l'évêque de St-Claude n'était pas en meilleurs termes avec ses confrères de Fribourg. Ses tendances «progressistes» — il était favorable, selon les idées richéristes¹, à un rôle plus important du clergé du second ordre dans les conseils et synodes diocésains — contrecarraient les leurs, plus conservatrices et aristocratiques. De souche noble comme eux et comme tous les évêques français de l'époque, mais d'esprit libéral, il avait essayé de concilier l'ancien régime avec la nécessité des réformes; la tournure des événements l'avait contraint à l'exil.

A Fribourg, Nosseigneurs, à part peut-être Mgr Beaupoil de Sainte-Aulaire, se rangent dans le camp des évêques «évangélistes» qu'alors on oppose au camp des évêques «administrateurs»². Tandis que ce dernier tire «sa renommée et son crédit de ses liaisons avec le gouvernement, avec les économistes et les philosophes novateurs», c'est-à-dire essaie de répondre le mieux possible aux besoins du siècle, le premier pense que «sa régularité, jointe à l'autorité du gouvernement, appuyée par les travaux de personnages pieux, suffirait à sa défense», et n'entretient de relations avec le pouvoir «que pour lui opposer les saints canons, les saints Pères, les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et même de Louis XV»³. Ces «administrateurs de sacrements» que, par ironie, on distingue des dynamiques et brillants «administrateurs de provinces», forment avec l'évêque de Fribourg un conseil qui exerce juridiction sur «tous les prêtres français» qui passent ou séjournent dans le canton⁴.

Les relations de l'épiscopat de Fribourg avec le Pape et le gouvernement civil du lieu ont été cordiales. Leurs Excellences du Petit Conseil tinrent toujours à faire à ces illustres représentants du clergé et de la noblesse les meilleures conditions de séjour: ils furent toujours exemptés des décrets de départ touchant le clergé.

¹ Voir E. PRÉCLIN, *Les Jansénistes du XVIII^e siècle et la Constitution civile du clergé, le Développement du richérisme, sa propagation dans le bas-clergé, 1713-1793*, Paris 1929.

² Voir A. SICARD, *L'ancien clergé de France*, Paris 1894, p. 182.

³ *Ibidem*, p. 183.

⁴ *Revue des Questions historiques*, 59, art. de V. Pierre, p. 146.

Du côté de Rome, Mgr de Bovet, évêque de Sisteron, est un conseiller très apprécié du souverain pontife qui le consulte fréquemment avant de promulguer ses brefs sur les affaires de l'Eglise de France. Cependant on a justement remarqué que «les serments contribuèrent à relâcher... le lien qui attachait» les évêques émigrés au Saint-Siège; non pas que ceux-là «eussent oublié leurs devoirs envers Rome: c'est pour maintenir l'unité qu'ils avaient fait le sacrifice de leurs titres, qu'ils avaient renoncé à leur patrie, connu les souffrances de l'exil... Mais dans cet état de dispersion, ils furent obligés, sous la pression des événements, de prendre des décisions dont, à d'autres époques, ils auraient laissé l'initiative au Saint-Siège¹». Ainsi prirent-ils «le pli d'une indépendance à laquelle ils n'étaient pas habitués»¹. Telle est l'explication de l'opposition au Concordat de 1801, de plusieurs prélats de l'émigration parmi lesquels figurent, du groupe de Fribourg, Mgrs de Vareilles, évêque de Gap, de Bovet, évêque de Sisteron, de Clugny, évêque de Riez, et du Chilleau, évêque de Chalon-sur-Saône.

Le clergé émigré du second ordre est organisé en groupes comme le clergé du premier ordre. Chaque communauté locale semble avoir eu un ou plusieurs responsables à sa tête. En général, l'ecclésiastique le plus élevé dans la hiérarchie assumait cette tâche. A Fribourg, les séminaristes, très nombreux, étaient normalement encadrés par leurs professeurs franc-comtois et leur supérieur fribourgeois. Mais ne peut-on penser que l'association secrète du nom de «Aa», qui groupait les jeunes gens et les jeunes clercs dans une franche opposition à la Constitution civile, n'ait eu des ramifications dans la cité fribourgeoise? Cela paraît d'autant plus probable que l'organisation, à laquelle «ni la police, ni les évêques, ni les philosophes, ni les grands de ce monde ne prêtèrent attention»², dépendait assez étroitement de l'Ordre des Jésuites, encore

¹ C. LATREILLE, *L'Opposition religieuse au Concordat, de 1792 à 1803*, Paris 1910, pp. 82-83.

² B. FAY, *La Grande Révolution, 1715-1815*, Paris 1959, p. 281. L'idéal de l'association était double; « faciliter par un stimulant réciproque la marche vers la vertu et la charité; accroître, par la coopération, le travail de l'apostolat » (*ibidem*).

présent, sous forme sécularisée, à Fribourg, et qu'elle avait à Poitiers, d'où venaient de nombreux séminaristes, l'un de ses centres les plus dynamiques.

Fonctionnement de l'Eglise en exil

Ainsi organisé, le centre d'action de l'Eglise réfractaire fonctionna pour le mieux. Mgr de Lenzbourg, aussitôt déclaré administrateur du diocèse de Besançon, nomme, le 10 avril 1792, douze vicaires généraux chargés de le seconder. Bientôt il reconnaît la nécessité d'augmenter le nombre de ses collaborateurs et nomme deux nouveaux vicaires généraux. Dans les décisions importantes, d'ordre canonique surtout, il s'en réfère à ses collègues français. Tel est le cas de l'attitude adoptée à l'égard des biens nationaux. L'abbé Lambert, qui le consulte, remarque qu'il obtient une réponse analogue à celle que lui a donnée l'évêque de Langres, Mgr de La Luzerne, alors à Fribourg¹.

Cette unité de vue caractérise d'ailleurs l'action de l'épiscopat dans son ensemble. Le même abbé Lambert observe que Mgr de Bovet, évêque de Sisteron, grâce à «sa réputation de science et de lumières», était «en quelque sorte placé à la tête du clergé français de Fribourg»². Sa personnalité contribue à donner au comportement du groupe une fermeté qui contraste avec la souplesse des évêques réfugiés à Constance. L'attitude opposée des deux villes, à propos du serment de liberté et d'égalité de 1792, le montre. Le groupe de Constance estime qu'il faut attendre la décision du souverain pontife «avant de censurer ceux qui avaient fait le serment»; l'autre, «préjugeant la question», traite de «coupables» les prêtres assermentés et exigent leur rétractation³.

Comme la plupart des évêques émigrés dans l'Europe entière, ceux de Fribourg restent «immobiles» dans leur «opposition à l'esprit anti-religieux de la Révolution»⁴: les serments de «soumission aux

¹ ABBÉ P.-TH. LAMBERT, *op. cit.*, p. 223.

² *Ibidem*, p. 224.

³ *Ibidem*, p. 209.

⁴ C. LATREILLE, *op. cit.*, p. 88.

lois de la République» sous la Convention, et de «haine à la royauté et à l'anarchie» sous le Directoire, sont déclarés illicites. Outre leur aspect religieux, le caractère politique de ces condamnations n'échappe pas. L'épiscopat émigré est fortement royaliste: en rejetant les serments, ce sont aussi les institutions républicaines qu'il refuse. *L'Avertissement concernant l'acte de soumission aux lois de la république*, signé par les «évêques catholiques exilés pour la foi», le dit expressément: «La religion et la justice se réunissent pour interdire cette démarche, incompatible d'ailleurs avec la fidélité qui est due à notre souverain légitime»¹.

Non contents d'encourager ou d'exiger les rétractations, les évêques favorisent encore la rentrée en France des prêtres qui le désirent. Il n'y a pas lieu d'affirmer que, derrière le zèle apostolique qui anime ces derniers, Nosseigneurs tâchent de stimuler une action contre-révolutionnaire, mais on constate qu'ils justifient très aisément la confection de faux passeports et de faux certificats de résidence². Il est presque certain d'autre part qu'ils ne s'opposent pas à ce que leur clergé en fonction prêche la contre-révolution, et qu'ils regrettent l'intervention du gouvernement qui prie Mgr de Lenzbourg d'«ordonner aux déportés de s'abstenir d'allusions aux événements politiques dans leurs sermons et d'entendre les Fribourgeois en confession»³. Enfin ils tâchent de donner à leurs cérémonies religieuses, pour lesquelles l'église des Cordeliers leur a été

¹ *Ibidem*, citation, p. 21.

² L'abbé Lambert, qui avait des scrupules sur ce point, consulta l'évêque de Sisteron. «Sur la question des certificats, le prélat me répondit qu'en soi il ne pouvait être permis de faire attester une résidence qui n'avait pas eu lieu... Mais... si les témoins appelés à signer ne trompent ni la municipalité qui reçoit leur témoignage, ni le district ni le département qui donnent l'authenticité à l'acte, si le gouvernement, si l'assemblée elle-même, qui fait et interprète la loi, n'est pas plus trompée sur le témoignage de résidence que les autorités inférieures, il n'y a plus personne de trompé, puisque tout le monde sait qu'il l'est et veut l'être... Quant aux passeports, comme, dans les temps même de la plus parfaite tranquillité, il a toujours été permis de voyager sous un autre nom que le sien, il ne peut être défendu de le faire dans un temps de révolution, où cette mesure est souvent l'unique moyen de salut» (*op. cit.*, pp. 224-225).

³ T. DE RAEMY, *op. cit.*, p. 106.

affectée, le plus d'ampleur possible et un caractère nettement marqué d'ancien régime. «Tout le clergé de France vint demander notre église pour y faire des prières pour la conservation du Roi et le rétablissement de la Religion et l'ordre en France», écrit le gardien du monastère. Les évêques s'empressent de satisfaire M^{me} la princesse de Conti qui veut «un service solennel pour la princesse de Lamballe»¹. Le 18 mars 1793, plusieurs évêques assistent à une messe de requiem chantée par Mgr de Lenzbourg pour le duc de Penthièvre. La même année, l'exécution du roi et de la reine suscite une telle émotion que le gouvernement met comme condition à la célébration d'offices en leur honneur «que cela se fit sans tumulte et sans fracas et dans une église privée»¹!

Le double caractère religieux et politique de l'action des évêques apparaît également dans celle de leurs subordonnés. Nombreuses sont les rétractations de serment signées de prêtres réfugiés à Fribourg. «Je déclare, dit l'une d'elles dont la formule peut servir de modèle, que lorsque... j'ai prêté le serment,... je n'avais dans l'esprit et dans le cœur qu'un sens orthodoxe, catholique et digne d'un fidèle sujet du roi... Mais ayant reconnu depuis que la formule du nouveau serment... était susceptible d'une interprétation vicieuse, opposée à la foi catholique, à la discipline générale de l'Eglise et à la fidélité que l'on doit au Roi... et ne voulant laisser aucune équivoque sur la religion et sur ma foi, ni sur la fidélité que tout Français doit à son roi, et dont j'ai toujours fait profession, je m'empresse de protester... et je déclare que je rétracte authentiquement le serment... »²

Les idées politiques et religieuses des déportés s'expriment aussi dans leurs œuvres littéraires. Ces dernières apparaissent assez nombreuses, mais la plupart ne sont plus connues actuellement que par leur titre. L'une d'entre elles retient l'attention : elle a pour auteur l'abbé Maignon, du diocèse d'Auch, l'illustre réfugié de la ville de Bulle, et dont il sera question plus loin. Son opuscule, intitulé *Réponse théologique à la troisième conférence sur les élections, et*

¹ *Ibidem*, p. 97.

² AEF, Raemy, 12 avril 1793.

à l'*instruction pastorale* de M. Barthe, *Evêque constitutionnel à Auch* et dédié à «Messieurs les Curés et Vicaires assermentés» pour les inviter à sortir de leur «sommeil de mort»¹, a été écrit avant son départ à l'étranger, mais expose les idées qui ont provoqué sa déportation et qui, sans doute, lui sont restées chères. Le polémiste prétend, en relevant l'interprétation tendancieuse que Mgr Barthe a donnée au texte de base de son argumentation², «mettre le lecteur impartial à même de juger de quel côté se trouve la vérité»³. L'auteur fait donc l'exégèse du texte en question en montrant la primauté de Pierre et de l'Eglise sur l'assemblée des apôtres et de leurs successeurs, tandis que l'évêque y soulignait le caractère démocratique du mode d'élection ecclésiastique. Passant sur le plan politique, l'abbé Maignon fait de la non-représentativité des assemblées révolutionnaires un leitmotiv servant à saper la Constitution civile du clergé, à rejeter le serment de liberté et d'égalité, et à refuser à la puissance civile toute ingérence dans les affaires de discipline ecclésiastique.

Cet opuscule est probablement un assez bon exemple des travaux exécutés par les réfractaires. L'intérêt qu'on y trouve relève moins de la polémique que de la conception générale de l'Eglise, de l'Etat et de la société, régnant dans l'esprit de leur auteur. Il apparaît clairement que cette vision est d'ancien régime : l'Eglise et l'Etat restent des monarchies tempérées par des aristocraties, la société un organisme hiérarchisé selon un ordre naturel et divin.

L'action politique et religieuse du clergé français à Fribourg se résume en une influence conservatrice très marquée. Sur le plan intérieur, la société fribourgeoise acquiert un respect accentué des autorités établies : le patriciat qui symbolise aux yeux des déportés la survivance du pouvoir civil d'origine divine, est présenté par eux comme le modèle des institutions politiques ; le clergé fribour-

¹ ABBE MAIGNON, *Réponse théologique à la troisième conférence sur les élections, et à l'instruction pastorale de M. Barthe, évêque constitutionnel à Auch*, Leyde 1791, avant-propos.

² Election de l'apôtre Mathias, *Actes des Apôtres*, chap. I.

³ *Op. cit.*, p. 1.

geois qui reste attaché à la chaire de Rome et, sauf quelques rares exceptions, au gouvernement du pays, bénéficie indirectement de la condamnation de l'Eglise constitutionnelle. Sur le plan extérieur, le schisme de l'Eglise assermentée et la présence du clergé réfractaire provoquent un renforcement de l'ultramontanisme, malgré l'esprit d'indépendance et les conceptions gallicanes de l'épiscopat résidant à Fribourg. D'autre part, la politique religieuse du gouvernement révolutionnaire dont souffre cruellement le clergé déporté, explique un attachement encore raffermi à la France monarchique.

III. L'INFLUENCE MORALE ET CULTURELLE

Il va sans dire que la présence dans le canton d'un groupe aussi important d'ecclésiastiques a déterminé l'exercice d'une action morale et culturelle certaine. Mais ses manifestations ne sont pas toujours tangibles. Il s'y ajoute une influence proprement française qu'il est encore plus difficile de déceler. Néanmoins nous essayerons de montrer comment, par l'activité de communautés religieuses et séculières d'une part, de groupes locaux et d'ecclésiastiques isolés d'autre part, le pays fribourgeois a été, de 1789 à 1798, un centre catholique d'allégeance française.

Les communautés érigées canoniquement

Un Ordre: les Trappistes. — Les Trappistes arrivent dans le canton en juin 1791. Leur Supérieur, Dom Augustin de Lestrange, a tenu à faire insérer dans l'acte d'admission délivré par le gouvernement le motif de leur démarche: «...pour y vivre selon leur règle et la suivre ponctuellement »¹. Elle était très sévère; mais sans doute avait-elle subi des allégements à la faveur d'une observance relâchée, puisque Dom Augustin procéda à sa réforme dès le mois de juillet. «L'esprit de la pauvreté la plus parfaite, de la mortification la plus austère, de l'humilité la plus profonde et de la charité la plus ardente inspira les Trappistes de La Valsainte et dirigea

¹ AEF, Manual 1791, p. 154.

leurs débats.» Le travail dura trois ans; en 1794, les *Règlements de la Maison-Dieu de N.-D. de la Trappe...* paraissaient à Fribourg. On y constatait un retour à «ce qu'il y a de plus clair dans la règle de s. Benoît», le souci de «suivre les traces de s. Bernard de plus près qu'ils pourraient» et de «se renouveler dans l'esprit» de l'état monastique¹. La Révolution qui supprimait et contraignait à l'exil les religieux apparaissait ainsi comme une épreuve purificatrice. Les Fribourgeois en étaient les premiers témoins, peut-être inconscients. Bientôt érigée en abbaye par Pie VI, La Valsainte, matériellement réparée et spirituellement revivifiée, reprenait à la suite des Chartreux partis depuis quinze ans environ, sa longue tradition de sanctuaire de la solitude, de la pénitence et de la sainteté.

Le rayonnement de La Valsainte fut à la fois local et international. Mû par un dynamisme proprement extraordinaire, l'abbé de Lestrange fit de La Valsainte la maison mère de communautés fondées dans l'Europe entière: l'Espagne, le Brabant, le Piémont, l'Angleterre virent naître des établissements dont le supérieur de La Valsainte demeura le «Père immédiat»². Des tentatives moins heureuse eurent lieu en Hongrie, en Russie et jusqu'en Amérique. En territoire fribourgeois, les Trappistes furent respectés autant, sinon plus que leurs prédécesseurs les Chartreux. L'austérité de leur vie leur conférait une autorité morale qui se confirmait encore par leur activité pédagogique. Peu après leur installation, ils élevaient déjà quelques enfants. Leur but était double: propager l'instruction élémentaire, et former des instituteurs³. L'intérêt de ce second point est évident: son application permet de faire des Trappistes les fondateurs de la première école normale du canton. Cependant il n'apparaît pas que les moines aient fondé l'un de ces établissements spécialisés que nous connaissons de nos jours. Du reste l'âge de leurs élèves ne variait qu'entre six et douze ans. Ils apprenaient

¹ Dans le titre de l'ouvrage.

² T. DE RAEMY, *op. cit.*, p. 322.

³ Au gouvernement qui demanda les raisons qui faisaient rassembler ces enfants du pays dans son monastère, Dom Lestrange répondit que «c'était pour en faire des citoyens capables de remplir utilement des devoirs de pères de famille ou d'instituteurs» (T. de Raemy, *op. cit.*, p. 323).

le catéchisme, la lecture, le calcul ainsi que le latin, s'ils en avaient les capacités. Outre cette base générale, on essayait de leur apprendre un métier, «ou un moyen de gagner honnêtement leur vie...¹» Certains recevaient une formation de commerçants. Dans cet enseignement commercial ou professionnel, les Trappistes étaient certainement pour les Fribourgeois des novateurs. Il se donna à une grande échelle. La Valsainte ne pouvant contenir les cent cinquante élèves, externes ou internes, qui y fréquentaient les cours, le fondateur décida la création de ce qui fut appelé le «Tiers-Ordre» de la Trappe, composé des moines qui supportaient mal le régime très sévère de la maison, et qui reçurent une règle plus douce. Etablis en plusieurs points du canton, ils atteignirent bientôt la jeunesse du pays tout entier, surtout celle issue des couches pauvres de la population, selon les désirs des religieux eux-mêmes. L'éducation qu'elle recevait, à La Valsainte et dans ses filiales, était placée sous le signe de «la sainte volonté de Dieu»². Celle-ci s'exprimait d'une manière très dure: lever à trois heures du matin pour participer à l'office; régime alimentaire composé d'une si triste pitance que le pays en a conservé le souvenir; à la fin du siècle dernier, les parents employaient encore la menace suivante: «Si tu n'es pas sage, on te mettra à la Trappe, où tu n'auras à manger que du lard et des choux.»³

Une congrégation: les Solitaires de Fontenelle. — La vie que menaient les Solitaires de Fontenelle, congrégation masculine et féminine établie à La Roche et à Pont-la-Ville, et l'éducation qu'ils donnaient à de jeunes Français et Fribourgeois, n'étaient pas plus douces. Une connaissance approfondie de la vie et de la spiritualité de leur fondateur, le Père receveur, permettrait peut-être d'y découvrir quelques traces de jansénisme. Les «Solitaires de Fontenelle» ne rappellent-ils pas les «Solitaires de Port-Royal»? Et la «Retraite Chrétienne» qui était leur but n'était-elle pas aussi celui des disciples d'Arnauld? La raison qui a poussé l'ancien vicaire

¹ T. DE RAEMY, *op. cit.*, p. 323.

² *Ibidem*, p. 324.

³ *Ibidem*, p. 325, note.

Sylvestre Receveur à se retirer du monde ressemble étrangement à celle des frères de Port-Royal: le scandale devant la vie du siècle et l'aspiration au salut personnel. L'ouverture des retraites aux personnes des deux sexes est commune à l'une et à l'autre communauté. Il est vrai cependant que les hautes autorités diocésaines, tant de Fribourg que de Besançon, n'intervinrent pas pour condamner l'œuvre. Il est donc possible que son fondateur, sans être janséniste de doctrine, l'ait été de morale, comme l'étaient alors passablement de prêtres et quelques évêques, et qu'il n'ait emprunté à Port-Royal que certaines formes extérieures jugées encore valables et utilisables au salut des âmes.

Une communauté séculière: le Séminaire de Fribourg. — La ferveur des Trappistes et des Solitaires de Fontenelle se retrouve chez les séminaristes de Fribourg. La fondation du Séminaire fut l'œuvre conjuguée du clergé français et fribourgeois. Elle répondait aux besoins de l'un et de l'autre: Fribourg supportait à grands frais le séjour de ses clercs à l'étranger, ou devait se contenter de leur donner une formation réduite; l'Eglise réfractaire en exil cherchait partout en Europe des établissements pour ses séminaristes. L'enseignement janséniste qu'à Pavie recevaient quelques Fribourgeois et la présence dans la cité résidentielle des évêques du diocèse de Lausanne des directeurs du Séminaire de Besançon furent les éléments déterminants de l'ouverture de la maison: les étudiants de Pavie purent être rappelés et les clercs français être recueillis et confiés à la direction longue d'expérience de prêtres comme eux exilés et comme eux éprouvés par le même drame de l'Eglise de France. L'organisation et le fonctionnement de la maison faisaient d'elle un séminaire à la française: le supérieur, Fribourgeois, s'en remettait entièrement aux conseils de ses collègues bisoniens et la très forte majorité des étudiants étaient Français. L'influence subie par les futurs prêtres fribourgeois n'en était que plus forte: formation plus complète au point de vue intellectuel, plus rigoriste au point de vue moral. Les conditions particulières de la situation donnent à ces traits généraux quelques teintes spéciales: la nécessité de la lutte contre le schisme, entretenue probablement par l'«Aa», ainsi que le royalisme de l'émigration contribuent à définir l'apostolat comme une activité militante, engagée, contre-révolutionnaire.

Les communautés non canoniques

L'unité d'action morale n'est pas l'apanage des seules communautés religieuses ou séculières: dans les paroisses fribourgeoises, des groupes d'émigrés exercent également une influence basée sur une activité plus ou moins concertée. Celle des groupes urbains apparaît plus nettement que celle des groupes ruraux: l'importance numérique est le principal facteur de cette différenciation. Parmi les groupes urbains, celui de Fribourg est évidemment le plus important. Après lui viennent ceux d'Estavayer, Romont, Châtel-Saint-Denis, Bulle, Gruyères, Rue. Les principaux groupes ruraux sont localisés à Semsales, Vuadens, Massonnens, Avry-devant-Pont, Montet. L'attitude favorable du curé du lieu semble être l'élément déterminant de leur formation.

Estavayer était l'un des points d'arrivée des déportés: venant du Jura, ils traversaient le lac de Neuchâtel et débarquaient dans la cité fribourgeoise. L'hospitalité des habitants faisait que beaucoup s'y établissaient. Quand la charité des Staviacois ne suffit plus aux besoins principaux, on tenta, semble-t-il, d'organiser une table commune. Mais l'œuvre locale d'assistance fut supplantée par celle, de caractère cantonal, de l'abbé de Montrichard, qui, de Fribourg, envoya chaque mois, à titre de secours, une balle de riz taxée 64 livres.

Le rayonnement de Fribourg était non seulement social, mais aussi et surtout religieux. Ce qui se faisait dans la capitale servait d'exemple aux groupes urbains et ruraux du reste du canton. Les prières faites en l'église des Cordeliers par les évêques et le clergé étaient reprises par tous les réfugiés qui se rassemblaient à cette fin dans les églises du pays. Il en était de même des services religieux qu'à Fribourg les dignitaires de l'émigration essayaient de célébrer avec la plus grande pompe. Ces derniers se faisaient un devoir d'honorer de leur auguste présence les cérémonies, liturgiques ou paraliturgiques, de la vie religieuse fribourgeoise qui avait la collégiale de St-Nicolas pour centre. Ils étaient fidèlement imités par leur clergé réparti dans tout le pays. A Romont par exemple, les trois premiers bancs de l'église paroissiale lui étaient réservés. Et c'est massivement qu'il participait aux nombreuses processions que chaque paroisse aimait à organiser.

Les ecclésiastiques isolés

La pratique religieuse révèle ainsi un caractère communautaire qui est le facteur essentiel de l'unité des groupes urbains et ruraux. Les autres activités: pastorale, pédagogique et littéraire, relèvent de l'initiative privée et ne contribuent pas directement à leur formation et à leur maintien. C'est pourquoi elles sont souvent le fait d'ecclésiastiques isolés. La paroisse est le cadre de l'activité pastorale. Un certain nombre de déportés, nommés curés, vicaires ou chapelains de paroisses du canton, exercèrent naturellement les fonctions de leur état avec tous les pouvoirs attachés à leurs titres. A coup sûr, leur influence fut grande, bien que difficilement décelable: elle s'explique surtout par la continuité de leur action dans l'administration du sacrement de pénitence et dans la prédication.

Dans le cadre de la famille qui les loge et les nourrit, les déportés ont principalement une influence morale et pédagogique. Leur vie quotidienne et leurs propos ont une répercussion immédiate et profonde sur leur entourage. Les enfants reçoivent en outre une instruction que, sans eux, ils n'auraient peut-être jamais eu l'occasion d'acquérir. Le fait que chaque ecclésiastique entretenu par une famille ait pratiqué le préceptorat est incontestable: c'était le moyen le plus simple pour lui, et le plus digne de sa qualité, de témoigner sa reconnaissance ou de payer sa pension. L'élévation du niveau de l'instruction élémentaire consécutive à cette action est encore favorisée par l'extension de l'enseignement dans les écoles publiques. Plusieurs dizaines de communes confient l'école aux «prêtres français» qui passent pour très «savants». Le gouvernement fribourgeois, qui a conscience du rôle joué ainsi par les Français, favorise leur action. Il les exempte officiellement des décrets de départ, ou leur délivre avec grande facilité le sursis que demande pour eux la commune ou les gens du pays. Le cas de l'abbé Maignon est typique. Célèbre dans tout le canton pour les résultats obtenus de ses élèves bullois dans l'enseignement de l'arithmétique, et très aimé de la population gruyérienne dont il possède, par ses origines gasconnes, quelques traits psychologiques¹, il réussit à surseoir,

¹ *Almanach de Chalamala* 1964, art. de H. Gremaud.

grâce à divers appuis, à l'expulsion décrétée en 1798 par le gouvernement révolutionnaire fribourgeois. L'un des motifs invoqués, l'impression prochaine d'un manuel d'arithmétique d'une grande utilité, montre l'intérêt qu'on portait au développement de l'instruction.

L'intense activité pédagogique exercée par les déportés constitue le trait dominant de leur influence culturelle. Outre le développement de l'instruction primaire, le clergé français a fortement contribué à l'extension de sa langue, et ceci non seulement dans les villes, mais aussi dans la campagne fribourgeoise où le patois dominait encore à la fin du XVIII^e siècle. Simultanément la présence du prêtre français au domicile du citadin et du paysan a développé chez l'un et l'autre les côtés latins ou purement français de leur atavisme: mentalité individualiste et portée vers la critique, ouverture de cœur et d'esprit. Au point de vue religieux, il est possible, comme l'affirme le Père Girard¹, que la foi soit devenue plus sèche: la lutte contre le schisme de l'Eglise constitutionnelle d'une part, contre l'hérésie janséniste tout au long du siècle d'autre part, avaient donné ce caractère à la piété du clergé français. Au point de vue moral enfin, la permanence de certaines tendances jansénistes dans le fond de la conscience de beaucoup de ces prêtres a peut-être apporté plus de rigidité dans les conceptions éthiques des Fribourgeois.

CONCLUSION

Les nouveaux rapports — à base sociale — qu'a établis le phénomène démographique de l'émigration française à Fribourg se définissent essentiellement en termes psychologiques et culturels, moraux et religieux. L'influence politique, bien qu'importante, ne s'est exercée que d'une manière indirecte et sans plan préconçu: même si Fribourg fut, comme il a été montré, un centre d'action de l'Eglise réfractaire, cette action est née comme spontanément

¹ G. GIRARD, *Quelques souvenirs de ma vie avec mes réflexions*, Fribourg 1948, p. 45.

après que les plus graves problèmes, d'ordre matériel principalement, eurent trouvé une solution quelque peu acceptable. En d'autres mots, Fribourg fut un camp de réfugiés avant d'être un centre d'action politique; et les Fribourgeois eurent à remplir une mission sociale d'assistance avant de penser à celle, politique, de contre-révolution. Cette dernière, fondée sur la fidélité à l'idéologie du pouvoir aristocratique et absolu chère à la monarchie française, fut d'ailleurs sérieusement compromise par les nécessités de l'heure, celle en particulier de ne pas trop déplaire au gouvernement révolutionnaire de Paris, susceptible et agressif. Il reste toutefois que si, sur le plan de l'action, le gouvernement fribourgeois se vit obligé de mettre un frein aux tendances naturelles des émigrés et aux siennes propres, il fut loin de méconnaître l'importance et la diversité de leurs idées. Celles-ci n'ont pas été aussi partagées que le disent les historiens les plus récents de l'émigration. L'émigration à Fribourg, par sa structure sociale — prédominance très nette du clergé — revêt un aspect très particulier qui, au point de vue idéologique, s'exprime par une unité certaine; unité faite de l'attachement à une France catholique et conservatrice qui, à côté de la France rationaliste et libérale, a aussi traversé le XVIII^e siècle. Non certes sans que celle-ci ait déteint quelque peu sur celle-là, mais pas d'une manière irrémédiable. Les hôtes de Fribourg, par leurs difficultés matérielles et psychologiques, font démentir le mot bien connu selon lequel les émigrés n'ont «rien appris ni rien oublié» dans leur exil. L'épreuve révolutionnaire a purifié la foi des prêtres, l'a décantée des teintes rationalisantes empruntées aux philosophes du siècle. Sur le plan politique, il est certain que les mêmes raisons qui ont motivé les retours à une foi religieuse plus pure, ont provoqué chez beaucoup un retour analogue à la foi monarchiste traditionnelle. L'emprisonnement et la mort du roi — comme la persécution et la mort des prêtres pour les chrétiens — a été pour les «monarchiens» un facteur déterminant: elles leur a montré l'échec retentissant d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise.

L'émigration française à Fribourg a donc un net caractère «traditionaliste». Pour la très forte majorité des Fribourgeois, attachés à leur religion et à leurs autorités, leur jugement fut bien entendu celui des croyants et des «aristocrates», c'est-à-dire de ceux

qu'on appellera plus tard «noirs» ou «conservateurs». C'est aussi le souvenir le plus précieux qu'ils gardèrent sans doute des émigrés et qu'ils transmirent fidèlement à leurs descendants du XIX^e siècle. L'échec du régime radical de 1847 y trouve peut-être une explication partielle. De même que celui de la Révolution de 1798, car la Restauration, concrétisée dans les institutions de 1815, s'est opérée dans les esprits fribourgeois avant même que la Révolution ait été imposée, de l'extérieur, au canton.

Mais, pour être si fortes, les tendances conservatrices fribourgeoises ne sont pas issues de la seule influence des émigrés de 1789. Malgré ses apports rationalistes, cosmopolites et libéraux, la France du XVIII^e siècle reste pour l'ensemble des Fribourgeois le pays monarchique par excellence et, confessionnellement, la «fille aînée de l'Eglise» catholique. L'émigration de 1789 n'a fait finalement que renforcer chez eux l'opinion d'une France profondément attachée à sa tradition politique et religieuse. Ainsi, de 1789 à 1798, l'influence française à Fribourg, tout en s'exerçant sous des formes différentes, reste fondamentalement la même que celle du XVIII^e siècle. En face des bouleversements de la Révolution de 1789, cette unité et cette continuité constituent, à notre avis, la caractéristique essentielle des relations de la France et de Fribourg.
